



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES ORDINATEURS

ACCÈS

- Service offert au résident de Saint-Théodore-d'Acton seulement
- Vous devez enregistrer votre réservation sur la feuille à cet effet, réservation possible par téléphone, 450-546-5643
- La priorité des réservations est donnée aux citoyens du rural, n'ayant pas accès à un service internet
- Réservation annulé après 10 minutes de retard
- Accès gratuit, sous la responsabilité de chacun
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Temps maximum alloué par utilisation : **45 minutes**

UTILISATION

- Utilisation des réseaux sociaux tolérés (msn, chat, facebook,...) s'il n'y a pas de langages abusif.
- Aucun aliment ou boisson sur la table des ordinateurs
- **Interdit de :** Accéder à des sites illicites (xxx, jeux en lignes, violence,...), d'installer des nouveaux logiciels, de modifier la configuration, de volontairement briser les équipements
- Les utilisateurs sont pleinement responsables de leurs actes posés via les ordinateurs de la bibliothèque
- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur de la bibliothèque

RESPONSABILITÉS

- En cas de bris volontaire par l'utilisateur, la bibliothèque peut en tout temps, réclamer le coût de réparation
- La bibliothèque n'est pas responsable du contenu de l'information accessible, de l'information transmise par les utilisateurs et des transactions financières effectuées via les ordinateurs
- Afin d'appliquer le règlement, en tout temps, le responsable de la bibliothèque peut faire cesser l'utilisation d'un ordinateur

FRAIS

- Frais de 0,10\$ par feuille imprimée